

DATE DE CONVOCATION : 03/11/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/11/2023

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : GARDET-CADET Michel, CHATELAIN Éric (pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

N° 2023/42

105^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D’INTERCOMMUNALITÉ - AMF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2123-18, autorisant le remboursement des frais liés à l’exécution des mandats spéciaux,

Le 105^{ème} Congrès des Maires et des présidents d’intercommunalité, organisé par l’AMF se déroulera du 20 au 23 novembre 2023.

Le Maire propose d’y participer.

Madame le Maire ne prend pas part au débat et sort de la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à mandater la somme de 95 €/participant de frais d’inscription à l’AMF, organisatrice du Congrès.
- ✓ **AUTORISE** le remboursement pour le Maire, sur présentation de justificatifs, les frais réels engendrés suivant l’article L2123-18 pour l’année 2023 à l’occasion de ce congrès.

Le Maire
Sandrine BERTHET

La Secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de
légalité

Le 13 NOV. 2023

Publié le 13 NOV. 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20231110-2023_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Publication : 13/11/2023